

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS

COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 25/11/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	10
Absent	0
Votant par procuration	1
Votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Michelle DAJON, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX, Monsieur Sébastien MANDEVILLE

Était excusée :

Madame Julie GILBERT D'HALLUIN qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Délibération n° :

D.27/12.2025

Objet :

Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Dépenses d'investissement anticipées avant le vote du budget 2026

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 10.12.2025

Délibération n° : D.27/12.2025
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Dépenses d'investissement anticipées avant le vote du budget 2026

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; autorisation qui doit préciser le montant de l'affectation des crédits.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L.2121-29,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°D.09/04.2025 du Conseil d'Administration du 9 avril 2025 relative à l'adoption du Budget Principal du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités 2025,

Vu la délibération n°D.16/07.2025 du Conseil d'Administration du 2 juillet 2025 adoptant la décision modificative n°1 du budget du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités,

Vu la délibération N°D.26/12.2025 du Conseil d'Administration du 10 décembre 2025 adoptant la décision modificative n°2 du budget du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Considérant la nécessité d'engager, de liquider et de mandater des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2026,

Considérant que les crédits à retenir sont calculés à hauteur de 25 % des crédits votés lors du budget primitif pour le chapitre suivant :

- soit pour le chapitre 21 « immobilisations corporelles » 17 231,11 euros

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 10.12.2025

Délibération n° : D.27/12.2025
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Dépenses d'investissement anticipées avant le vote du budget 2026

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 17 231,11 euros.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

